

RCS : BOBIGNY
Code greffe : 9301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 09984
Numéro SIREN : 800 192 775
Nom ou dénomination : 16PROD

Ce dépôt a été enregistré le 08/09/2021 sous le numéro de dépôt 25065

28065

16Prod

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

Au capital de 16 016 euros

4 Bis Rue Marceau

93100 MONTREUIL

R.C.S. BOBIGNY 800 192 775

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERAL EXTRAORDINAIRE
DU 22 JUILLET 2021**

L'an deux mille vingt et un, le vingt deux juillet, à 10 heures, au siège social.

Les associés de la Société par actions simplifiée 16Prod se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire sur convocation du Président.

Chaque associé a été convoqué par lettre remise en main propre le 21 juin 2021.

Les membres de l'Assemblée ont élargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

Monsieur CANDA Morgan préside la réunion en sa qualité de Président.

Le total des actions présentées ou représentées est de la totalité des 100 actions formant le capital social et ayant le droit de vote. En conséquence, l'Assemblée réunissant plus que le quorum requis par la Loi, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président rappelle l'ordre du jour de l'Assemblée :

- Changement de Président,
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

Le Président met à la disposition des associés :

- Un exemplaire de la lettre de convocation des associés,
- La feuille de présence et les procurations données par les associés représentés, ainsi que les formulaires de vote par correspondance,
- Un exemplaire des Statuts de la société

Le Président fait observer que la présente Assemblée a été convoquée conformément aux dispositions législatives et réglementaires et déclare que les documents et renseignements, ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, depuis la convocation de l'Assemblée, ainsi que la liste des associés.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Après échange de vues et personne ne demandant plus la parole, l'Assemblée passe au vote des résolutions suivantes :

JS AA MC AR

PREMIERE DECISION

L'assemblée Générale, après avoir entendu son Président, Monsieur CANDIA Morgan, prend acte à compter du 1^{er} août 2021 de sa démission et lui donne quitus de sa gestion de la société jusqu'au 31 juillet 2021.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME DECISION

En suite de la résolution précédente, la collectivité des associés désigne en qualité de nouveau Président de la société, à compter du 1^{er} août 2021 et pour une durée indéterminée :

Monsieur AOURAGH Addi
Demeurant au 25 Rue Hoche à Montreuil (93100)
Né le 1^{er} décembre 1990 à Annonay
De nationalité française,

Monsieur AOURAGH Addi a fait savoir qu'il acceptait les fonctions de Président de la SAS 16Prod et qu'il satisfaisait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice desdites fonctions.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME DECISION

Les associés donnent tous pouvoirs à Mme RAISON Aurélie pour effectuer tous dépôts et formalités nécessaires.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

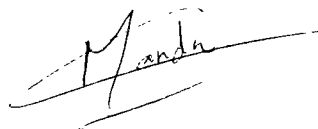
Plus personne ne demandant la parole et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé après lecture par le Président ainsi que par tous les associés présents ou par leurs mandataires après lecture.

Madame RAISON Aurélie



Monsieur CANDIA Morgan



Monsieur SCHLOSSER Jérémy



Monsieur AOURAGH Addi

